

MOSELLE FIBRE

Objet : Adhésions pour la compétence Usages et Services Numériques

COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2025 DELIBERATION N° CSD 2025-370

Le 10 février 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Patrick PIERRE, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, M. Bernard ZENNER.

DELEGATIONS DE POUVOIR :

M. Franck KLEIN donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG
M. Alphonse MASSON donne pouvoir à M. Pierre ZENNER
M. Philippe SCHOTT donne pouvoir à M. Serge WOLLJUNG

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Francis BECK, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1425-2, L. 5721-1 et suivants ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU la délibération en date du 16 janvier 2025 par laquelle la commune de AUDUN-LE-TICHE a décidé d'adhérer à la compétence « Usages et services numériques » de MOSELLE FIBRE pour la mission « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres » ;

VU le rapport n° CSR 2025-370 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 10 février 2025 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Le développement des infrastructures et services numériques sur le territoire mosellan est un élément crucial pour son développement et son attractivité.

Créé en mai 2015 par le regroupement du Département de la Moselle et de 14 EPCI, le Syndicat mixte ouvert MOSELLE FIBRE a reçu pour 1^{ère} mission le déploiement de cette infrastructure sur le périmètre de ses membres.

Pour les collectivités adhérentes à cette 1^{ère} mission, le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le déploiement du réseau FttH sur le périmètre du Syndicat s'est achevé en mars 2021. A date, 160 000 logements disposent d'un accès à un réseau fibre optique sur les communes couvertes par MOSELLE FIBRE, et du choix des 4 grands opérateurs nationaux.

Fort du constat que la transformation numérique du territoire ne peut s'opérer qu'au travers d'une montée en compétence de la population et des collectivités, MOSELLE FIBRE a, en 2021 et 2022, modifié ses statuts pour ajouter de nouvelles missions auprès de ses adhérents et ouvert l'adhésion aux communes et établissements publics locaux en plus de celle des EPCI.

Les EPCI, communes et établissements publics locaux peuvent désormais adhérer à une ou plusieurs missions de la compétence « Usages et Services numériques » (article 3.2 des statuts).

La commune ci-dessous a décidé d'adhérer à la compétence « usages et services numériques » pour la mission : « Ingénierie numérique visant, notamment, à développer et adapter les services et usages du numérique au besoin des membres ».

COMMUNE :

Nom du membre	Date de la délibération du membre
AUDUN-LE-TICHE	16-01-2025

Cette adhésion emporte les conséquences suivantes :

Nom du membre	Montant de la cotisation	Nom du représentant
AUDUN-LE-TICHE	1 795 €	Gilles PRASSEL

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'AUDUN LE TICHE à MOSELLE FIBRE au titre de la compétence usages et services numériques,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 23

Adopté par : 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Paul DASTILLUNG

Serge WOLLJUNG